Procès-verbal de l'Assemblée Générale Constitutive de l'Association « La Faune Landaise »

Le vendredi 17 juillet 2020 à 18 h 30, à Saint Paul en Born, les fondateurs de l'association se sont réunis en Assemblée Générale Constitutive.

Etaient présentes les personnes suivantes :

- Sylvie Agesta 1455 Route de Lardit 40200 Pontenx les Forges
- Yoan Agesta 1455 Route de Lardit 40200 Pontenx les Forges
- Michèle Loubère 5870 Route de Mézos 40200 Saint Paul en Born -Conseillère municipale de Saint Paul en Born, en charge des relations avec les associations
- Eliane Boucau/Pujos 2 rue de la Forges 40200 Mimizan Maire de Saint Paul en Born
- Chantal Veillard 29 route de Rozan 40200 Sainte Eulalie
- Eric Veillard 29 route de Rozan 40200 Sainte Eulalie
- Paul Vignères 2 rue de la Forges 40200 Mimizan

Monsieur Paul Vignères est nommé président de séance Madame Sylvie Agesta est nommée secrétaire de séance.

Le président rappelle l'ordre de jour :

- Présentation du projet de l'association
- Lecture, présentation, discussion et adoption des statuts
- Désignation des membres du bureau
- Détermination du montant de l'adhésion et modalités de paiement
- Attribution des pouvoirs nécessaires aux démarches de déclaration (ouverture du compte bancaire, souscription d'une assurance, déclaration en préfecture ...)

Après échange entre les membres, le président de séance met aux voix les questions suivantes, conformément à l'ordre du jour :

<u>Lecture et adoption des statuts</u> - L'Assemblée Générale constitutive adopte à l'unanimité les statuts proposés

<u>Désignation des membres du bureau</u> - L'Assemblée Générale Constitutive désigne les membres du bureau suivant :

- Monsieur Paul Vignères, Président
- Eric Veillard, Vice-Président
- Yoan Agesta, Trésorier
- Sylvie Agesta, Secrétaire
- Chantal Veillard, Secrétaire Adjointe

Ceux-ci exerceront leur fonction conformément aux statuts. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Détermination du montant des cotisations

L'assemblée fixe la cotisation annuelle à 10€.

Attribution des pouvoirs nécessaires aux démarches de déclaration.

L'Assemblée Générale constitutive donne pouvoir à Monsieur Paul Vignères et à Monsieur Yoan Agesta aux fins d'effectuer toutes démarches nécessaires à la constitution de l'association et à l'ouverture du compte bancaire. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Il est dressé le présent procès-verbal de l'Assemblée Générale constitutive, signé par Paul Vignères, président de séance et Sylvie Agesta, secrétaire de séance.

La séance est levée à 19 h 15

A Saint Paul en Born, le 17 juillet 2020

Paul Vignères, Président Sylvie Agesta, Secrétaire

2 gosto

R